



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rapport de la Commission Viens Au-delà des excuses, l'urgence d'agir

Val-d'Or, le 30 septembre 2019 – « Nous savions que nous ne verrions pas ce que nous souhaitions voir. La mise sur pied de la Commission Viens revient aux femmes autochtones qui ont osé dénoncer les abus dont elles étaient victimes et le rapport n'y consacre que quelques lignes à peine. Les excuses recommandées par le Juge Viens leur reviennent de plein droit », a déclaré le chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), Ghislain Picard, en réaction au dévoilement du rapport de la Commission Écoute, Réconciliation, Progrès.

Après trois ans de travail, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics dépose finalement son rapport. C'est sans grande surprise que l'APNQL constate que le rapport confirme sans équivoque la présence d'une discrimination systématique. Cela traduit un échec collectif à l'égard de la reconnaissance et respect des droits et des cultures des Premières Nations, dans leurs relations avec les services publics ayant fait partie de l'enquête.

« Nous voulons remercier le commissaire Viens pour son écoute. Les conclusions sont accablantes et la preuve irréfutable. Nous avons devant nous un système à deux vitesses. Celui qui doit répondre aux attentes et besoins des Premières Nations fait cruellement défaut. Le système actuel est discriminatoire à l'endroit de nos peuples et en fait des citoyens de seconde classe », poursuit le Chef de L'APNQL.

Le rapport dévoile que les actions posées jusqu'à maintenant par le gouvernement provincial furent largement insuffisantes, non seulement pour faire cesser la discrimination envers les Premières Nations et les Inuits, mais surtout quant à la reconnaissance du problème structurel et institutionnel dont souffrent les structures de gouvernance actuellement en place. L'urgence d'agir s'impose, la résilience autochtone a atteint un mur. Des actions doivent être rapidement entreprises.

Les relations entre les Premières Nations et le gouvernement du Québec sont la responsabilité directe du premier ministre. Seul le chef du gouvernement peut donner à l'ensemble de ses ministres la directive claire de corriger immédiatement les situations inacceptables dénoncées par le rapport du Juge Viens. « Le rôle du protecteur du citoyen n'est certainement pas de permettre au premier ministre et à son gouvernement d'échapper à leur responsabilité. Les attentes de tous les membres des Premières Nations sont très élevées. Les Premières Nations doivent être

impliquées directement dans la mise en œuvre du rapport de la Commission Viens », ajoute Ghislain Picard.

Il y a un peu plus d'un an, François Legault, en pleine campagne électorale avait pris l'engagement de donner suite au rapport Viens, dans ces mots: « Un gouvernement de la CAQ s'engage fermement à donner suite au rapport que produira la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer des relations harmonieuses et respectueuses entre les membres des Premières Nations et la société québécoise ». « La balle est dans le camp du gouvernement du Québec », conclut Ghislain Picard.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

– 30 –

Renseignements :

Alain Garon, agaron@apnql.com

Conseiller aux communications

Cell. : 418-254-4620